

Bruit des sirènes réduit : six mois après, Bruxelles pas prête à faire marche arrière

Le Soir – par Belga - 7/08/2025

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.lesoir.be/692094/article/2025-08-07/bruit-des-sirenes-reduit-six-mois-apres-bruxelles-pas-prete-faire-marche-arriere>

Bruxelles Environnement a souligné avoir testé les seuils prévus lors d'une étude technique sur 13 types de véhicules en 2018. Des tests concluants selon eux.

La Région bruxelloise n'est, en l'état actuel des choses, pas encline à remettre en cause les normes sonores que doivent respecter, depuis janvier dernier, les nouveaux véhicules de secours mis en circulation dans la capitale, ressort-il d'informations obtenues auprès de Bruxelles Environnement.

Il y a un peu plus d'une semaine, certains médias avaient fait état de doutes de la Croix-Rouge au sujet de l'impact de la diminution du volume maximal des sirènes dans le trafic depuis le 1er janvier dernier : les nouveaux véhicules adaptés ne seraient plus toujours audibles dans le trafic. La RTBF avait fait état de « plusieurs accidents » récents.

Jean-François Calloud, le chef des services secours et ambulances de la Croix-Rouge de Bruxelles, cité par la RTBF, avait pour sa part témoigné d'un accident subi le 26 juillet par une nouvelle ambulance mise en service quatre jours plus tôt.

Pour Bruxelles Environnement, interrogé par l'agence Belga, il est cependant « prématuré de parler d'adaptation sur base d'un accident rapporté » et alors qu'il ne connaît pas les circonstances précises de cet accident.

13 types de véhicules ont été testés

« Cela dit, Bruxelles Environnement est particulièrement attentif aux retours de terrain et rappelle que l'arrêté a été rédigé et voté à l'issue d'une importante consultation du secteur (Siamu, police, Infrabel, Vivaqua...). C'est le fruit également de l'enquête de perception, de tests sur le terrain, d'études comparatives avec d'autres pays/ villes et d'une étude juridique. Des tests techniques ont également été effectués sur 13 types de véhicules afin de déterminer si les sirènes étaient bien audibles dans chaque type de véhicule », a indiqué jeudi la porte-parole de l'organisme para-régional.

Bruxelles Environnement a par ailleurs souligné avoir testé les seuils prévus lors d'une étude technique sur 13 types de véhicules en 2018. D'après lui, celle-ci a montré qu'un conducteur roulant portes et fenêtres fermées peut entendre la sirène même s'il se trouve à 93 mètres.

Les services d'urgence doivent tenir un registre reprenant tous les certificats de conformité en cours de validité délivrés pour leurs véhicules d'urgence équipés d'avertisseurs sonores

spéciaux. Ce registre peut faire l'objet d'un contrôle par l'inspection de Bruxelles Environnement.

À lire aussi [La Croix-Rouge s'inquiète de la discrétion des sirènes d'ambulance : « Les conducteurs ne nous entendent pas »](#)

L'opérateur bruxellois de protection de l'Environnement a par ailleurs rappelé que le bruit des sirènes constituait la troisième source de nuisance sonore la plus dérangeante pour les Bruxellois, derrière le bruit lié au trafic routier et aérien, selon une enquête sur la perception du bruit menée en 2017. Aucun seuil maximal n'existait jusqu'à présent pour la plupart des services d'urgence.

Il a également souligné qu'un collectif citoyen, dénommé « Stop Sirènes », avait œuvré activement pour que le gouvernement régional légifère à ce sujet. Le niveau sonore des sirènes a donc été revu, sur la base du ressenti des Bruxellois révélé par l'enquête de perception, de mesures de bruit sur le terrain, de l'impact sur la santé et d'une analyse comparative avec cinq pays et Barcelone.

Bruxelles Environnement fait notamment valoir dans ce contexte qu'en regard de la nouvelle réglementation bruxelloise, la ville de Barcelone est plus stricte que Bruxelles pendant la journée, tandis que la France est plus stricte la nuit.

Il a enfin insisté sur le fait que la nouvelle réglementation vise à protéger les Bruxellois contre les sources de bruit susceptibles de causer des problèmes de santé tels que des insomnies, du stress, des troubles de la concentration et de l'apprentissage, des maladies cardiovasculaires, etc.